

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2014006

Signataire : MP

OBJET : Budget annexe de l'Embarcadère - décision modificative n° 1 (exercice 2014)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 358 du 21 novembre 2013 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la salle de spectacle l'Embarcadère,

Vu la délibération n° 402 du 19 décembre 2013 portant approbation du budget primitif 2014 de l'Embarcadère,

Vu le projet de décision modificative n° 1, au titre de l'exercice 2014, du budget annexe de l'Embarcadère,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'Embarcadère, au titre de l'exercice 2014, portant sur la seule section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'investissement : 2 000 €

Recettes d'investissement : 2 000 €

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

Reçu en Préfecture le 23/05/2014

Publié le 23/05/2014

Certifié exécutoire le 23/05/2014

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

